



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE D'AQUITAINE  
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB BASCO-BEARNAIS

## 79<sup>ème</sup> GRAND PRIX DE PAU

### REGLEMENT PARTICULIER

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline et en conformité avec les R.T.S. circuit.

L'Association Sportive Automobile : A.S.A.C. Basco-Béarnais

Nom de l'épreuve : 79<sup>ème</sup> GRAND PRIX DE PAU

Circuit : Circuit de la ville de Pau

Date de l'épreuve : 22, 23 et 24 mai 2020 Nombre de jours : 3 jours

Niveau de l'épreuve : International

Permis d'organisation: n°                      délivré le :

**F. F. S. A.**

PERMIS D'ORGANISATION

N° .....130.....

DATE .....04.10.2020

#### **ARTICLE 1P. ORGANISATIONS**

##### **1.1P. OFFICIELS**

Président de l'ASA organisatrice : Joël DO VALE licence n° 7681/1003

##### Collège des Commissaires Sportifs 1 : (euroformula / GT4)

Présidents : Josep BESOLI (GT4) licence n° 001CS / AND  
Ruth LAPIEZA (F3) licence n° CD / I-0016-ESP

Membres : Jean Christophe LEROY licence n° 5492 / 0701  
Marielle VAILLES licence n° 7644 / 1003

Secrétaire : Marielle VAILLES

##### Collège des commissaires Sportifs 2 : (F4 / Funyo/ Clio cup)

Président : Nathalie BERNARD licence n° 171292 / 0452

Membres : Pascal MANGIAPAN licence n° 21916 / 0745  
Jean Claude LABEYRIE licence n° 1996 / 1009

Secrétaire : Danièle BOISNEAULT licence n° 181143 / 1202

##### Collège des commissaires Sportifs 3 : (Twin Cup / Ferdinand Cup)

Président : Alain DUBORD licence n° 10156 / 1003

Membres : Isabelle BRUN Licence n° 300920 / 1201  
Jean-Paul DOUCET licence n° 10615 / 1003  
Jean BEGARIE licence n° 2400 / 1003  
Hélène SEMPERE licence n° 170668 / 1003

Secrétaire : Hélène SEMPERE

Secrétaire du meeting : Philippe CHOLET licence n° 7649 / 1003

Directeur Sportif du Championnat de France : Joël DO VALE licence n° 7681 / 1003

##### Directeurs de course :

EUROFORMULA OPEN Race Director : José L. SANTAMARIA licence n° DPB/in process-ESP  
Clerk of the course : Philippe CHOLET licence n° 7649 / 1003

##### Directeurs de course : courses annexes :

Championnat de France GT Alain ADAM licence n° / RACB  
Valérie DIEBOLT licence n° 12431 / 0114

Championnat de France F4	Joël DO VALE	licence n°	7681 / 1003
Twin Cup	René Jean HULOT	licence n°	7288 / 1003
Coupe de France Clio Cup	Joël DO VALE	licence n°	7681 / 1003
Sprint Cup by Funyo	Joël DO VALE	licence n°	7681 / 1003
Ferdinand Cup	Philippe CHOLET	licence n°	7649 / 1003

**DC adjoints et DC assistants**

Jean louis POINTET	licence n°	12312 / 1009
Damien ARANJO	licence n°	14194 / 0914
Michel CHEVEREAU	licence n°	2543 / 1201
Sylvain ARRIGHI	licence n°	175703 / 0745
Roger GUILLEMIN	licence n°	66508 / 0812
Gilbert LUCAS	licence n°	12948 / 1003
François MONSALLIER	licence n°	4146 / 1203
Julien PAOLI	licence n°	200351 / 0745
Philippe SEMPERE	licence n°	167759 / 1003

**DC stagiaires**

Jean Louis SORCI	licence n°	222936 / 0745
Robert SARTHE	licence n°	9928 / 0914
Julian CANIVENQ	licence n°	188870 / 0901

**Commissaires techniques :**

**EUROFORMULA OPEN:**

**Championnat de France GT4:**

Miguel A. ALVAREZ	licence n°	JOC/in process-ESP
Christophe OLIVERI	licence n°	169602 / 0603
Jean Marc PETINGER	licence n°	236553/0914
Fabrice CATHERINE	licence n°	137368 / 1003

**Championnat de France F4**

**Commissaires techniques délégués aux coupes de marque :**

**Sprint Cup by Funyo:**

Jacques PEROCHEAU	licence n°	3690
-------------------	------------	------

**TwinCup:**

TBA	licence n°	
-----	------------	--

**Coupe de France Clio Cup:**

José GARRIDO	licence n°	44573
--------------	------------	-------

**Ferdinand Cup:**

TBA	licence n°	
-----	------------	--

**Commissaires techniques :**

Jean François IMBERT	licence n°	170395/0914
Xavier GRANDE	licence n°	250994 / 0914

**Responsable Pit lane GT4**

**Adjoint**

Guy CLAIRET	licence n°	RACB
Kelly BATS	licence n°	252190 / 1003

**Commissaires responsables des Parcs Fermés :**

**SERNAM**

**TISSIE**

Bruno HOUSSAT-BORDENAVE	licence n°	35441 / 1003
Thierry POEY DOMINGE	licence n°	180937 / 1003
Vincent LASFARGUES	licence n°	257854 / 1003

**Médecin Chef :**

**Commissaire délégué à la sécurité :**

Pascal JAYAIS	licence n°	54740 / 1003
Philippe MOTHES	licence n°	13319 / 1003

**Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents :**

**Collège 1**

Jean Luc RENOUE	licence n°	10314 / 1117
Michel ISOREZ	licence n°	213608 / 1201

**Collège 2**

Hugues ROUGIER	licence n°	13220 / 1003
Bernard GALARD	licence n°	4608 / 0901

**Collège 3**

Isabelle RENOUE	licence n°	136518 / 1117
Sylvie DOYEN	licence n°	154219 / 1003

Identification: Gilets identifiés « Relations Concurrents »

**Pilote Safety Car :**

**Pilote leading Car :**

Jérôme DO VALE	licence n°	46401 / 1003
Benoit SOULAS	licence n°	18460 / 1003

<u>Pilote leading Car GT</u>	Guy CLAIRET	licence n°	RACB
<u>Pilote Medical Car :</u>	Luc DESCLAUX	licence n°	13302 / 1003
Pour l'Euroformula	Maxime BOCHET	licence n°	9946 / 1003

<u>Chronométrage : responsable</u>	Sébastien MASCRET	licence n°	203652 / 0411
------------------------------------	-------------------	------------	---------------

<u>Chargé de presse :</u>	Jean Marc MONBEIG
---------------------------	-------------------

<u>Juges de Départ :</u>	Adjoints Directeur de course
<u>Responsable sortie Pit Lane :</u>	Adjoint DC de la discipline
<u>Responsable pénalités :</u>	Adjoint DC de la discipline
<u>Responsable vitesse voie des stands :</u>	Adjoint DC de la discipline

<u>Responsable pesée :</u>	Responsable Technique de la discipline
<u>Responsable dépannage piste :</u>	licence n°

### **1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD**

Horaires en annexe.

Réunion Opérateurs	Judi 21 mai 2019 à TBC	lieu : PC Course
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs 1 :	Vendredi 22 mai 2019 à 08h30	lieu : PC Course
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs 2 & 3 :	Judi 21 mai 2019 à 18h00	lieu : PC Course
Briefing des juges de lignes :	Samedi 23 mai à 07h40	lieu : PC Course

### **1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)**

#### EUROFORMULA OPEN

Vérifications administratives :	Lieu : Bureau ORGANISATION (PC course)
Vérifications techniques :	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30
Grille de départ : ARRETE 1- 1 DECALE	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30

#### FFSA Championnat de France GT

Vérifications administratives :	Lieu : Bureau SRO
Vérifications techniques :	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30
Grille de départ : LANCE 2 – 2 EN LIGNE	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30

#### Championnat de France FFSA F4

Vérifications administratives :	Lieu : Structure F4
Vérifications techniques :	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30
Grille de départ : ARRETE 1- 1 DECALE	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30

#### Coupe de France Clio Cup

Vérifications administratives :	Lieu : Structure CLIO
Vérifications techniques :	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30
Grille de départ & course : ARRETE 1- 1 DECALE	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30

#### Sprint Cup by FUNYO

Vérifications administratives :	Lieu : Structure FUNYO
Vérifications techniques :	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30
Grille de départ & course : LANCE 2 – 2 EN LIGNE	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30

#### Twin Cup

Vérifications administratives :	Lieu : Structure Twin cup
Vérifications techniques :	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30
Grille de départ & course : LANCE 2 – 2 EN LIGNE	Judi 21 mai à partir de 14h30 – 18 :30
Procédure allégée	

## Ferdinand Cup

Vérifications administratives :

Vérifications techniques :

Grille de départ & course : LANCE 2 – 2 EN LIGNE

Lieu : Structure Ferdinand Cup

Jeudi 21 mai à partir de 14h30

Jeudi 21 mai à partir de 14h30

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1p. ENGAGEMENTS**

L'ensemble des plateaux constituant les courses de support sont sous la gestion de l'ASAC Basco Béarnais.

Les pilotes seront titulaires des licences correspondantes aux plateaux, ICCG ou plus, ICCD, NCC, RCC ou TPC (si autorisé dans la série).

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes : EUROFORMULA OPEN – GT4, Formule 4, Renault Clio, Porsche , Funyo et Twingo.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Application des prescriptions générales F.I.A. et F.F.S.A.

## **ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES**

Le circuit de la ville de Pau bénéficie d'une licence de parcours, grade 3

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit :	2760 m
Pôle :	à gauche départ arrêté – à droite départ lancé
Nombre de véhicules admis aux essais :	39 monoplaces jusqu'à 2000 cc 48 voitures de GT pour courses de moins d'une heure 39 sports biplaces jusqu'à 2000 cc
Nombre de véhicules admis en course :	60 Voitures de longueur inférieure à 3,70 m et de puissance inférieure à 135 kW 32 monoplaces jusqu'à 2000 cc 40 voitures de GT pour courses de moins d'une heure 32 sports biplaces jusqu'à 2000 cc 54 Voiture de longueur inférieure à 3,70 m et de puissance inférieure à 135 kW
Panneau officiel d'affichage :	1 panneau derrière le P.C. course et 1 panneau sous chaque structure d'accueil des opérateurs des disciplines invitées.
Salle de briefing :	C.C.I. de Pau
Parc fermé :	Emplacement délimité dans le parc Tissié et parc SERNAM.
Carburant :	Un stockage fûts au parc Tissié (Bidons de 50 litres pour F3 et GT4)
Pneumatiques :	Un emplacement dans parcs Tissié et Sernam

### **6.4P : EPREUVES DE NUIT**

Pour les courses de nuit la signalisation se fera en conformité avec l'article 12 de l'annexe H du code sportif International. Les Phares sont OBLIGATOIRES

### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

**6.5.1.3p En raison de la particularité du circuit en ville, par respect pour les riverains, il sera interdit de faire des essais moteur de 22h à 7h.**

6.5.1.5p. L'organisateur du meeting aura toute latitude pour faire respecter le règlement concernant le parc concurrent et devra faire un rapport au collège des commissaires sportifs pour tout manquement à l'une des règles énoncées.

Rendez-vous des structures des concurrents en vue de leur installation dans les parcs :

**Hippodrome de Pau du mardi 19 mai 9h00 au jeudi 21 mai 18h00**

Les structures rejoindront leur parc respectif en convois sous les ordres de commissaires délégués par l'organisateur.

### **6.5.2p. Voitures particulières**

Le nombre de disciplines inscrites au meeting de Pau ne permet pas d'envisager une libre circulation des véhicules particuliers dans les différents parcs concurrents. L'accès des voitures particulières y sera donc strictement interdit. L'accès des véhicules utilitaires sera réglementé.

Le parking de la place de Verdun, (2€ la journée, le parking souterrain de la place Clémenceau – Aragon (payant) situés à proximité du circuit pourront être utilisés pour les véhicules particuliers.

#### 6.5.3.1p. Quads et Assimilés

Ces engins ne devront être utilisés que pour tracter les portes-outillages des parcs aux stands et retour entre les courses. Tout autre usage est formellement interdit dans le paddock.

#### 6.5.4p. Auvents et tentes

Les tentes ou auvents fixés latéralement au(x) camion(s) pourront utiliser l'emplacement délimité par toute la longueur des camions porteurs sans que la largeur excède, et sur un seul côté de ce(s) camion(s), 6 mètres. Longueur maximum de la semi-remorque hors tracteur : 12,50 mètres.

**Aucun démontage ne pourra être commencé avant dimanche 24 mai à 17h00. Tout contrevenant s'expose à des pénalités pécuniaires dont le montant de base sera de cinq cent (500) euros ; cette pénalité pouvant être aggravée par le collège des commissaires sportifs selon les circonstances.**

#### 6.5.5p. Caravanes et motor-homes

L'accès des caravanes et motor-homes sera interdit dans les parcs concurrents sauf accord express de L'ASAC BB.

#### 6.5.6p. Opérations commerciales

Toute opération à caractère commercial ou promotionnel devra avoir reçu par écrit l'autorisation de L'ASAC BB.

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

Conforme au règlement standard des circuits « asphalte ».

#### 7.1 Essais

Dès la pré-grille les véhicules devront être prêts à pénétrer sur la piste directement. Les assistances veilleront à l'acheminement de leur matériel sans utiliser les véhicules de compétition. Le non-respect de cette règle expose le contrevenant à des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification du meeting. Seuls les quads et assimilés avec leurs chariots pourront accéder aux stands.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Conforme au règlement standard des circuits « asphalte » pour les championnats internationaux et français, coupes de France et aux règlements particuliers 2020 visés par la F.I.A. et par la F.F.S.A. pour chacune des autres disciplines invitées.

### **ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE**

#### **11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR**

Nombre de postes de commissaires : 30

Nombre extincteurs / poste : 2x10kg poudre, 2x 6 L eau, 2x 5 kg CO2

Nombre de commissaires : 170 - 2 par poste minimum sur l'ensemble du meeting

#### **11.2P. MEDICALISATION**

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Nombre d'ambulance : 4

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : oui

Si oui liste des extracteurs :

Angel BARES-ARRU	N° : 153465
Olivier BESSE	N°: 124336
Cécile LAGOUARDAT	N°: 205046
Jacques LAXAGUE	N° : 165604
Loic MORIN	N° : 162549
Pierre CARJUZZA	N° : 180009
Dominique PAINVIN	N° : 7706